



AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

Projet du dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté Brocéliande

sur la Commune de Boisgervilly

En application des dispositions de l'article L. 123-19 du code de l'environnement et de la délibération n° 16-2019 du Conseil municipal du 7 février 2019, une procédure de participation du public par voie électronique est organisée sur le projet du dossier de création de la ZAC Brocéliande.

Cette zone d'aménagement soumise à étude d'impact, est aménagée sous l'autorité de la commune de Boisgervilly, sur une superficie de 7,6 ha.

Le dossier mis en ligne comprend :

- L'étude d'impact du projet de ZAC et son résumé non technique ;
- Le projet de dossier de création de la ZAC (rapport de présentation, plan de situation, périmètre de ZAC, régime au regard de la Taxe d'Aménagement) ;
- L'étude de faisabilité sur le potentiel des énergies renouvelables ;
- L'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale de Bretagne en date du 14 janvier 2019 relative à ce projet ;
- La délibération du Conseil municipal n° 15-2019 du 7 février 2019 approuvant le bilan de la concertation relative au projet de création de la ZAC.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de l'ensemble de ce dossier :

du vendredi 1^{er} mars au dimanche 31 mars 2019 inclus

selon les modalités suivantes :

- **Par voie électronique** : sur le site internet de la mairie de Boisgervilly (<http://www.boisgervilly.fr/>) - Rubrique : ZAC Brocéliande « Participation du public », où l'ensemble des documents composant le dossier de participation pourra être téléchargé
- **Sur support papier** : dans les locaux de la mairie de Boisgervilly, 21, rue Théodore Botrel - 35360 BOISGERVILLY, du mardi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, vendredi et samedi de 9h00 à 12h00.

Des **renseignements complémentaires** pourront être obtenus auprès de la personne responsable du projet, M. Bernard PIEDVACHE, Maire de Boisgervilly :

- À l'adresse postale suivante : 21, rue Théodore Botrel - 35360 BOISGERVILLY,
- Ou à l'adresse électronique suivante : broceliande.mairiedeboisgervilly@orange.fr
- Le public pourra adresser ses **observations et propositions** par voie électronique à l'adresse suivante : broceliande.mairiedeboisgervilly@orange.fr

Tout courriel transmis après la clôture de la participation du public ne pourra être pris en considération.

À l'issue de la participation du public, une **synthèse des observations et des propositions du public** sera rédigée et le dossier de création de la ZAC Brocéliande, éventuellement modifié pour tenir compte de cette participation et des avis émis, sera soumis à l'approbation du Conseil municipal de Boisgervilly.

La synthèse des observations et des propositions du public sera consultable sur le site internet de Boisgervilly pendant trois mois à partir de la publication de la décision d'approbation dossier de création de la ZAC Brocéliande.

Le présent avis sera **mis en ligne** sur le site internet de Boisgervilly et **affiché** en mairie de Boisgervilly, 15 jours avant l'ouverture de la participation du public par voie électronique.

Fait à Boisgervilly, le 14 février 2019.

Le Maire,
Bernard PIEDVACHE